

## Procès-Verbal de la réunion du Conseil de Communauté du 12 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes Loire-Layon-Aubance, dûment convoqués le 6 avril 2018, se sont réunis à la salle du conseil – Site communautaire de Bellevigne-en-Layon (commune déléguée de Thouarcé)

### Etaient présents : Mesdames et Messieurs :

ARLUISON Jean Christophe	DURAND Bernard	LEVEQUE Valérie	ROBE Pierre
BAINVEL Marc	FARIBAULT Eveline	LÉZÉ Joël	SAULGRAIN Jean-paul
BAUDONNIERE Joëlle	GAUDIN Bénédicte	MARTIN Maryvonne	SCHMITTER Marc
BAZIN Patrice	GAUDIN Jean Marie	MENARD Hervé	SECHET Marc
BELLANGER Marcelle	GENEVOIS Jacques	MENARD Philippe	SOURISSEAU Sylvie
BURON Alain	GUEGNARD Jacques	MERCIER Jean-Marc	TREMBLAY Gérard
CAILLEAU François	GUGLIELMI brigitte	MEUNIER Flavien	VAULERIN Hugues
CESBRON Philippe	GUILLET Priscille	NORMANDIN Dominique	THIERRY Anthony (suppléant BERLAND Yves)
CHRETIEN Florence	LAFORGUE Réjane	OUVRARD Bernard	
COCHARD Gérald	LE BARS Jean-Yves	POURCHER François	
COCHARD Jean Pierre	LEGENDRE Jean-Claude	RAK Monique	

### Etaient excusés ayant donné pouvoir – Mesdames et Messieurs :

Membre absent et excusé	Membre titulaire du pouvoir	Membre absent et excusé	Membre titulaire du pouvoir
DOUGE Patrice	NORMANDIN Dominique	MARGUET Alain	GUILLET Priscille
DUPONT Stella	MENARD Philippe	PERRET Eric	LEVEQUE Valérie
FROGER Daniel	BURON Alain	POUPLARD Magali	GUEGNARD Jacques
GUINEMENT Catherine	SAULGRAIN JP	CHESNEAU Marie Paule	GAUDIN J.Marie
ICKX Laurence	LEGENDRE JC		

### Etaient absents et excusés –Mesdames et Messieurs :

GALLARD Thierry	HERVÉ Sylvie	LEBEL Bruno	MAINGOT Alain
MOREAU Jean-Pierre	ROCHER Ginette	BERLAND Yves	

### Assistait également à la réunion :

- Géraldine DELOURMEL – Directrice Générale des Services

Date de convocation :	6/04/2018
Nombre de membres du Conseil communautaire en exercice :	57 conseillers (dont 1 suppléant)
Nombre de conseillers présents :	41 (dont 1 suppléant)
Quorum de l'assemblée :	28
Nombre de votants :	50 (dont 9 pouvoirs)
Date d'affichage :	16/04/2018
Secrétaire de séance :	GUGLIELMI Brigitte

## Ordre du jour

---

- DELCC-2018-39-FINANCES – Approbation des Comptes de Gestion 2017 de la Communauté communes Loire Layon Aubance
- DELCC-2018-40- FINANCES– Approbation des Comptes Administratifs 2017 de la Communauté communes Loire Layon Aubance
- DELCC-2018-41-FINANCES – Clôture au 1<sup>er</sup> janvier 2018 des budgets annexes Foncier
- DELCC-2018-42-FINANCES – Affectation des résultats de l'exercice 2017
- DELCC- 2018- 43-FINANCES- Participation des budgets annexes au budget principal
- DELCC-2018-44-FINANCES- Vote du taux de la TEOM et des taux de fiscalité pour l'exercice 2018
- DELCC-2018-45-FINANCES-Adoption du budget principal de la communauté de communes Loire Layon Aubance pour l'exercice 2018
- DELCC-2018-46-FINANCES- Vote des subventions versées par la communauté de communes Loire Layon Aubance pour l'exercice 2018
- DELCC-2018-47-FINANCES- Adoption du budget annexe de l'Assainissement pour
- DELCC-2018-48-FINANCES- Adoption du budget annexe des Déchets Ménagers et Assimilés pour l'exercice 2018
- DELCC-2018-49-FINANCES- Adoption du budget annexe Actions économiques pour l'exercice 2018
- DELCC-2018-50-FINANCES- Adoption du budget annexe Atelier relais ZI LEARD pour l'exercice 2018
- DELCC-2018-51-FINANCES- Adoption du budget annexe ZI les Acacias de la communauté de communes Loire Layon Aubance pour l'exercice 2018
- DELCC-2018-52-FINANCES- Adoption du budget annexe Actiparc Anjou Atlantique – Champtocé pour l'exercice 2018
- DELCC-2018-53-FINANCES- Adoption du budget annexe ZA du Bignon de la communauté de communes Loire Layon Aubance pour l'exercice 2018
- DELCC-2018-54-FINANCES- Adoption du budget annexe de ZA de la Murie de la communauté de communes Loire Layon Aubance pour l'exercice 2018
- DELCC-2018-55-FINANCES- Adoption du budget annexe Lotissement pour l'exercice 2017
- DELCC-2018-56-FINANCES- Adoption du budget annexe ZA de la Potherie pour l'exercice 2018
- DELCC-2018-57-FINANCES- Adoption du budget annexe de la ZA du Rabouin pour l'exercice 2018
- DELCC-2018-58-FINANCES- Adoption du budget annexe Patrimoine immobilier d'entreprise
- Affaires diverses et imprévues

## Désignation du secrétaire de séance

---

Marc SCHMITTER, président, propose au conseil communautaire de désigner Mme GUGLIELMI Brigitte comme secrétaire de séance.

## **DELCC-2018-39-FINANCES – Approbation des Comptes de Gestion 2017 de la Communauté communes Loire Layon Aubance**

---

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances expose :

### **Délibération**

Le conseil de communauté après s'être fait présentés les budgets 2017 de la CCLLA et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif relatifs aux :

- budget principal
- budget annexe Assainissement
- budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés
- budget annexe ZA de la Grande Pâtur
- budget annexe ZI les Acacias
- budget annexe ZA la Potherie
- budget annexe ZA le Bignon
- budget annexe ZA la Murie
- budget annexe ZI le Léard
- budget annexe Actions économiques
- budget annexe Foncier économique
- budget annexe le Rabouin
- budget annexe Zone Actiparc Anjou Atlantique
- budget annexe Lotissement
- budget annexe Patrimoine immobilier économique

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 desdits budgets, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

STATUANT sur l'ensemble des opérations de l'année 2017,

STATUANT sur l'exécution de l'ensemble des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concernent les différentes sections budgétaires ;

STATUANT sur l'ensemble des valeurs inactives ;

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE :**

- DECLARE que les comptes de gestion, hors budget annexe TVA environnement, dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part ;
- CONSTATE que pour le budget annexe TVA environnement, un écart de 0,37 € est constaté avec le CA du même budget, celui-ci résultant de la dissolution de ce budget en 2017 par la communauté de communes, dissolution non régularisée par la trésorerie en 2017 pour des raisons techniques (régularisation en 2018).

## DELCC-2018-40- FINANCES– Approbation des Comptes Administratifs 2017 de la Communauté communes Loire Layon Aubance

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances expose :

### Délibération

Les comptes administratifs, joint en annexe à la présente délibération, reprennent l'ensemble des opérations des budgets et des décisions modificatives d'un même exercice. Ses résultats reflètent la gestion de l'exercice 2017 de la Communautés de communes.

Ainsi, les comptes administratifs de la CCLLA se soldent par les résultats suivants :

€	Fonctionnement	Investissement	Cumul
<b>Budget principal</b>	6 510 180,74	- 1 610 788,24	4 899 392,50
<b>Budget annexe Assainissement</b>	823 872,06	612 437,63	1 436 309,69
<b>Budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés</b>	873 855,22	15 789,19	889 644,41
<b>budget annexe ZA de la Grande Pâtur</b>	1,00	- 18 690,00	- 18 689,00
<b>budget annexe ZI les Acacias</b>	19 332,07	- 280 562,35	- 261 230,28
<b>budget annexe ZA la Potherie</b>	137 678,19	- 115 266,75	22 411,44
<b>budget annexe ZA le Bignon</b>	90 740,03	25 184,19	115 924,22
<b>budget annexe ZA la Murie</b>	551 199,48	- 1 181 172,63	- 629 973,15
<b>budget annexe ZI le Léard</b>	36 095,67	- 604 671,51	- 568 575,84
<b>budget annexe Actions économiques</b>	3 974,53	301 957,09	305 931,62
<b>budget annexe Foncier économique</b>	- 1 120,00	- 136 795,66	- 137 915,66
<b>budget annexe le Rabouin</b>	441 835,16	- 575 762,74	- 133 927,58
<b>budget annexe Zone Actiparc Anjou Atlantique</b>	1 847 263,53	-3 460 575,32	- 1 613 311,79
<b>budget annexe Lotissement</b>	- 2 316,36	- 130674,00	- 132 990,36

Les restes à réaliser sont les suivants :

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Cumul
<b>Budget principal</b>	1 519 746,55 €	1 340 884,51 €	- 178 862,04 €
<b>Budget annexe Assainissement</b>	196 259,00 €	0,00 €	- 196 259,00 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable du groupe de travail Finances du 22 février 2018 ;

VU le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE :**

Réuni sous la présidence de Jean-Christophe ARLUISON, Vice-Président de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance, délibérant sur les comptes administratifs de la Communauté de communes Loire Layon Aubance de l'exercice 2017 dressés par M. SCHMITTER, Président, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice considéré et les décisions modificatives considérées ;

Après avoir entendu et approuvé les Comptes de Gestion 2017 ;

- DONNE acte de la présentation faite des comptes administratifs comme exposé ci-dessus conformément aux documents détaillés joints en annexe ;
- CONSTATE :
  - pour le budget principal un écart de 0,37 € avec le compte de gestion issu de l'intégration du déficit du budget annexe TVA environnement, dissous en 2017 par la communauté de communes, dissolution non régularisée pour des raisons techniques par la trésorerie en 2017 (régularisation en 2018).
  - et pour les comptabilités annexes Assainissement, Déchets Ménagers et Assimilés, ZA la Grande Pature, ZI les Acacias, ZA la Potherie, ZA le Bignon, ZA la Murie, ZI le Léard, Actions économiques, Foncier économique, le Rabouin, Zone Actiparc Anjou Atlantique, Lotissement les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relative aux résultats d'exploitations de l'exercice, aux fonds de roulement, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;
- VALIDE la réalité des restes à réaliser ;
- ARRETE les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

---

**DELCC-2018-41-FINANCES – Clôture au 1<sup>er</sup> janvier 2018 des budgets annexes Foncier économique et Grande Pâturage – Transfert au budget annexe Lotissement**

---

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances, expose :

**Présentation synthétique**

La fusion des communautés de communes s'est traduite par la reprise en l'état des budgets pré existants dans chacun des EPCI historiques.

Afin de limiter le nombre de budgets annexes, il est proposé d'ores et déjà la clôture de 2 budgets annexes et leur transfert au budget annexe Lotissement de la communauté de communes.

### **Délibération**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-12 ;

CONSIDERANT les instructions budgétaires et comptables M14, M4 et M49 ;

CONSIDERANT l'approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion de l'exercice 2017 des budgets annexes Foncier économique et Grande Pâture de la communauté de communes Loire Layon Aubance ;

Vu l'avis du groupe de travail finances en date du 4 avril 2018 ;

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE :**

- APPROUVE la fermeture des budgets annexes Foncier économique et grande Pâture au 1er janvier 2018 ;
- AUTORISE la reprise des comptes de stocks et des résultats de ces budgets au budget annexe Lotissement ;
- INFORME les services fiscaux de cette délibération.

## **DELCC-2018-42-FINANCES – Affectation des résultats de l'exercice 2017**

---

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances, expose :

### **Présentation synthétique**

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, article L 1612-12, le conseil communautaire vient d'adopter les comptes administratifs et d'approuver les comptes de gestion relatifs à la gestion 2017 de la Communauté communes Loire Layon Aubance.

En application des instructions budgétaires et comptables M14, M4 et M49 concernant la détermination des résultats, il convient d'affecter le résultat en partie ou en totalité à la section d'investissement afin de couvrir le déficit d'investissement et les restes à réaliser lorsqu'ils existent et ce, pour les budgets principal et annexes hors budgets de stock.

### **Délibération**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-12 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL 2016 – 176 en date du 16 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes Loire Layon, Coteaux du Layon, Loire Aubance au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et arrêtant ses statuts ;

Vu les avis du groupe de travail finances en dates des 22 mars et 4 avril 2018 ;

Vu le rapport et le débat d'orientations budgétaires en date du 29 mars 2018 ;

CONSIDERANT les instructions budgétaires et comptables M14, M4 et M49

CONSIDERANT l'approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion de l'exercice 2017 de la communautés de communes Loire Layon Aubance et la nécessité d'affecter les résultats en partie ou en totalité à la section d'investissement et à la couverture des restes à réaliser ;

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE :**

- APPROUVE l'affectation des résultats suivants :

	Résultats d'exploitation	Résorption déficit et/ou Investissement au 1068	Report en fonctionnement
<b>Budget général</b>	6 510 180,74	1 789 650,28	4 720 530,46
<b>Assainissement</b>	823 872,06		823 872,06
<b>DMA</b>	873 855,22		873 855,22
<b>budget annexe ZA de la Grande Pâtur</b>	1,00		1,00
<b>budget annexe ZI les Acacias</b>	19 332,07	19 332,07	0,00
<b>budget annexe ZA la Potherie</b>	137 678,19		137 678,19
<b>budget annexe ZA le Bignon</b>	90 740,03		90 740,03
<b>budget annexe ZA la Murie</b>	551 199,48		551 199,48
<b>budget annexe ZI le Léard</b>	36 095,67		36 095,67
<b>budget annexe Actions économiques</b>	3 974,53		3 974,53
<b>budget annexe Foncier économique</b>	- 1 120,00		- 1 120,00
<b>budget annexe le Rabouin</b>	441 835,16		441 835,16
<b>budget annexe Zone Actiparc Anjou Atlantique</b>	1 847 263,53		1 847 263,53
<b>budget annexe Lotissement</b>	- 2 316,36		- 2 316,36

## **DELCC- 2018- 43-FINANCES- Participation des budgets annexes au budget principal**

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances, expose :

### **Présentation synthétique**

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, article L 1612-12, dans le cadre de l'élaboration budgétaire certaines activités relèvent d'instruction comptable et budgétaire différente de l'instruction M14 qui s'applique pour le budget principal. Néanmoins, des dépenses traitées en globalité sont portées par le budget principal et il convient que les budgets annexes concernés reversent la part qui leur est imputable.

Ainsi le budget annexe de l'Assainissement sera redevable au titre des charges de personnel pour l'exercice 2018 d'une enveloppe de 60 800 € qu'il convient de porter en inscription budgétaire.

Le budget annexe des Déchets Ménagers et Assimilés sera redevable au titre des charges de personnel pour l'exercice 2018 d'une enveloppe de 25 583 €, ainsi que 110 300 € pour la part en capital et de 11 000 € pour la part en intérêts de la dette qui lui imputable, à parfaire des avis d'échéance reçus en cours d'exercice.

### **Délibération**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-12 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL 2016 – 176 en date du 16 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes Loire Layon, Coteaux du Layon, Loire Aubance au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et arrêtant ses statuts ;

Vu les avis du groupe de travail finances en dates des 22 mars et 4 avril 2018 ;

Vu le rapport et le débat d'orientations budgétaires en date du 29 mars 2018 ;

Vu l'avis du groupe de travail finances en date du 4 avril 2018 ;

CONSIDERANT les éléments exposés par le Président ci-dessus ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE :**

- APPROUVE le reversement par le budget annexe de l'Assainissement 60 800 € au titre des charges de personnel pour l'exercice 2018 au budget principal ;
- APPROUVE le reversement par le budget annexe des Déchets Ménagers et Assimilés de 25 583 € au titre des charges de personnel, 110 300 € pour la part en capital et de 11 000 € pour la part en intérêts de la dette qui lui imputable, à parfaire des avis d'échéance reçus en cours d'exercice pour 2018 au budget principal.

## **DELCC-2018-44-FINANCES- Vote du taux de la TEOM et des taux de fiscalité pour l'exercice 2018**

---

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances, expose :

### **Présentation synthétique**

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, il convient d'adopter les taux de fiscalité et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2018.

### **Délibération**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL 2016 – 176 en date du 16 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes Loire Layon, Coteaux du Layon, Loire Aubance au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et arrêtant ses statuts ;

Vu les avis du groupe de travail finances en dates des 22 mars et 4 avril 2018 ;

Vu le rapport et le débat d'orientations budgétaires en date du 29 mars 2018 ;

CONSIDERANT les éléments exposés ci-dessus ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE :**

- MAINTIENT le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à appliquer sur les communes de la zone ex Loire Aubance (communes de Blaison St Sulpice, Brissac Loire Aubance, les Garennes sur Loire, St Jean de la Croix, St Melaine sur Aubance) à 11,30 %.
- MAINTIENT les taux de fiscalité additionnelle comme suit :



- ✓ Taux de taxe d'habitation : 10,17 %
- ✓ Taux de la Taxe Foncière sur le Bâti : 2,54 %
- ✓ Taux de la Taxe Foncière sur le Non Bâti : 9,80 %

- MAINTIENT le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises à 22,75 % dans le cadre du dispositif d'intégration fiscale progressive sur 6 ans délibéré en 2017.

## **DELCC-2018-45-FINANCES-Adoption du budget principal de la communauté de communes Loire Layon Aubance pour l'exercice 2018**

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances, expose :

### **Présentation synthétique**

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, en particulier les articles L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif, dans le cadre de l'instruction comptable et budgétaire M14 il vous est proposé d'examiner et d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2018.

Le budget principal pour l'exercice 2018, est équilibré en dépenses et en recettes

Ce budget reprend les reports de dépenses et de recettes consolidés, ainsi que les résultats de l'exercice 2017.

Il vous est proposé de voter ce budget par nature et par chapitre, joint en annexe à la présente délibération.

Sur proposition du Groupe de Travail Finances, il vous est demandé de voter le Budget Primitif 2018 aux montants ci-après :

	<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2018</b>
<b>CHAPITRE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>26 067 089,58 €</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	<b>5 834 349,10 €</b>
012	CHARGES DE PERSONNEL	<b>4 425 300,00 €</b>
012	REMB PERSONNEL AFFECTE PAR LES COMMUNES	<b>1 061 400,00 €</b>
014	ATTRIBUTION COMPENSATION VERSEES	<b>2 277 685,00 €</b>
014	FNGIR	<b>1 337 840,00 €</b>
022	DEPENSES IMPREVUES	<b>1 489 899,00 €</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	<b>3 423 197,48 €</b>
042	DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMOS	<b>993 467,00 €</b>
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	<b>4 783 941,00 €</b>
66	CHARGES FINANCIERES	<b>362 800,00 €</b>
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	<b>77 211,00 €</b>

	<b>RECETTES</b>	<b>26 067 089,58 €</b>
002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	4 720 530,46 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	121 733,00 €
70	PRESTATIONS DE SERVICES	343 395,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	17 068 342,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 280 475,90 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	303 258,22 €
76	Intérêts transférés BA DMA	11 000,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 459,00 €
773		90 896,00 €
78	REPRISES SUR PROVISIONS	120 000,00 €

	<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>RAR</b>	<b>propositions Nouvelles inscriptions 2018</b>	<b>Total BP 2018</b>
<b>CHAPITRE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>1 519 746,55 €</b>	<b>10 374 660,70 €</b>	<b>11 894 407,25 €</b>
001	DEFICIT REPORTE		1 610 788,24 €	1 610 788,24 €
16	REMBOURSEMENT K EMPRUNTS		841 100,00 €	841 100,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	60 000,00 €	203 630,00 €	263 630,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS	233 707,40 €	629 766,00 €	863 473,40 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	187 301,17 €	696 219,10 €	883 520,27 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	964 843,08 €	6 393 157,36 €	7 358 000,44 €
4581	CONVENTIONS DE MANDATS	73 894,90 €		73 894,90 €
	<b>RECETTES</b>	<b>1 340 884,51 €</b>	<b>10 553 522,74 €</b>	<b>11 894 407,25 €</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT		3 423 197,48 €	3 423 197,48 €
024	PRODUITS DE CESSIONS D'ACTIF		161 000,00 €	161 000,00 €
040	DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMO		993 467,00 €	993 467,00 €
1068	EXCEDENT FONCT CAPITALISE		1 789 650,28 €	1 789 650,28 €
10222	FCTVA	49 000,00 €	1 000 130,32 €	1 049 130,32 €
16	EMPRUNT		670 000,00 €	670 000,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 186 135,57 €	2 405 777,66 €	3 591 913,23 €
27	Autres Immobilisations financières		110 300,00 €	110 300,00 €
4582	CONVENTIONS DE MANDATS	105 748,94 €		105 748,94 €

## Débat

M. ARLUISON présente dans le détail le projet de budget 2018 (doc joint en annexe à la note de synthèse)

M. SAULGRAIN intervient au nom de Mme GUINEMENT et fait part de son abstention sur le vote de budget.

M. le Président complète la lecture faite. Cette position fait écho au choix fait d'assumer les engagements des anciennes communautés. Mme GUINEMENT aurait souhaité inscrire ce budget dans le cadre de la CCLLA en cours de construction.

M. ARLUISON indique que l'augmentation hors dépenses nouvelles liées à des compétences est de plus de 4%. Hors charges de personnel, elles sont de 3,33 %.

En matière de recettes, il évoque les principes retenus lors du DOB. Les prévisions inscrites ont été établies en référence aux bases 2017 majorées de 1% avec maintien des taux.

Les bases prévisionnelles aujourd'hui notifiées permettent d'escompter un produit supplémentaire de 389 000 €.

Pour la TASCOM, le produit devrait être inférieur.

En matière de dotation, les notifications devraient majorer de 735 000 € les produits inscrits au BP.

M. le Président indique que ces bonnes nouvelles attestent d'une dynamique positive, notamment coté CFE.

M. ARLUISON souligne que l'analyse de ce projet de budget indique que l'hypothèse de la réalisation de l'intégralité des dépenses et des recettes laisserait la ligne de dépenses imprévues et la réserve bâtiment. Cela générerait un résultat de 4 128 K€. La perspective de modération des dépenses inscrites de 2,2 % permettrait le maintien de l'intégralité des excédents 2016, conformément à l'engagement.

Mme LEVEQUE se félicite du respect par la CC LLA des engagements et des provisions constituées par les anciennes communautés.

## Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL 2016 – 176 en date du 16 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes Loire Layon, Coteaux du Layon, Loire Aubance au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et arrêtant ses statuts ;

Vu les avis du groupe de travail finances en dates des 22 mars et 4 avril 2018 ;

Vu le rapport et le débat d'orientations budgétaires en date du 29 mars 2018 ;

CONSIDERANT les éléments exposés ci-dessus ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, (1 ABSTENTION : MME GUINEMENT) :**

- ADOPTE le projet de budget principal pour l'exercice 2018 de la Communauté de Communes de Loire Layon Aubance équilibré en dépenses et en recettes :

✓ En section de fonctionnement pour 26 067 089,58 €

- ✓ En section d'investissement pour 11 894 407,25 €
- VOTE le budget principal par nature et par chapitre

## **DELCC-2018-46-FINANCES- Vote des subventions versées par la communauté de communes Loire Layon Aubance pour l'exercice 2018**

---

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances, expose :

### **Présentation synthétique**

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, en particulier les articles L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif, dans le cadre de l'instruction comptable et budgétaire M14 il vous est proposé d'examiner et d'adopter la liste des subventions inscrites au budget primitif pour l'exercice 2018 telle que proposée en annexe.

### **Délibération**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL 2016 – 176 en date du 16 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes Loire Layon, Coteaux du Layon, Loire Aubance au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et arrêtant ses statuts ;

Vu les avis du groupe de travail finances en dates des 22 mars et 4 avril 2018 ;

Vu le rapport et le débat d'orientations budgétaires en date du 29 mars 2018 ;

CONSIDERANT les éléments exposés par le Président ci-dessus ;

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE :**

- ADOPTE la liste des subventions et des fonds de concours telle que proposé en annexe :
  - ✓ En section de fonctionnement, chapitre 65 pour les subventions pour un montant total de 1 754 840 €
  - ✓ En section de fonctionnement, chapitre 67 pour les subventions pour un montant total de 300 €
- ATTRIBUE pour les montants inscrits au budget principal 2018.

## **DELCC-2018-47-FINANCES- Adoption du budget annexe de l'Assainissement pour l'exercice 2018**

---

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances, expose :

### **Présentation synthétique**

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, en particulier les articles L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif, dans le cadre de l'instruction comptable et budgétaire M49, il vous est proposé d'examiner et d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2018 (joint en annexe).

Il vous est également proposé de voter ce budget par nature et par chapitre, joint en annexe à la présente délibération.

Sur proposition du Groupe de Travail Finances, il vous est demandé de voter le Budget Primitif 2018 aux montants ci-après :

<b>SECTION D'EXPLOITATION TTC</b>	<b>RAR</b>	<b>PROPOSITIONS BP 2018</b>
<b>RECETTES</b>		<b>1 874 069,00 €</b>
002 - EXCEDENT REPORTE		823 872,06 €
042 - AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS		92 475,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES		25 000,00 €
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION - ETUDES LOT 2		59 958,00 €
75 - REDEVANCE PERCUE PAR LE FERMIER		872 763,00 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,94 €
<b>DEPENSES</b>		<b>1 874 069,00 €</b>
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL		134 029,00 €
012- CHARGES DE PERSONNEL		60 800,00 €
022 - DEPENSES IMPREVUES		16 496,63 €
023 - VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT		1 273 183,37 €
042 - DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMOS		360 000,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		2 560,00 €
66 - CHARGES FINANCIERES		25 000,00 €
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES		2 000,00 €

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT TTC</b>	<b>RAR 2017</b>	<b>Propositions BP 2018</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>196 259 €</b>	<b>4 155 949,00 €</b>
040 - AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS		92 475,00 €
041 - CREANCES SUR TRANSFERT TVA		540 715,00 €
020- DEPENSES IMPREVUES		101 469,00 €
16 - EMPRUNTS		177 000,00 €
2031 - ETUDES		395 060,00 €
2317 - TRAVAUX	196 259,00	2 849 230,00 €
<b>RECETTES</b>		<b>4 155 949,00 €</b>
001 - EXCEDENT REPORTE		612 437,63 €
021 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 273 183,37 €
040 - DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMO		360 000,00 €
041 - CREANCES SUR TRANSFERT TVA		540 715,00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		828 898,00 €
2762 - CREANCES SUR TRANSFERT TVA		540 715,00 €

### Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL 2016 – 176 en date du 16 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes Loire Layon, Coteaux du Layon, Loire Aubance au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et arrêtant ses statuts ;

Vu les avis du groupe de travail finances en dates des 22 mars et 4 avril 2018 ;

Vu le rapport et le débat d'orientations budgétaires en date du 29 mars 2018 ;

CONSIDERANT les éléments exposés par le Président ci-dessus ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE :**

- ADOPTE le projet de budget annexe d'Assainissement pour l'exercice 2018, équilibré en dépenses et en recettes :
  - ✓ En section de fonctionnement pour 1 874 069 €
  - ✓ En section d'investissement pour 4 155 949 €.
- VOTE le budget annexe par nature et par chapitre.

**DELCC-2018-48-FINANCES- Adoption du budget annexe des Déchets Ménagers et Assimilés pour l'exercice 2018**

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances, expose :

**Présentation synthétique**

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, en particulier les articles L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif, dans le cadre de l'instruction comptable et budgétaire M4, il vous est proposé d'examiner et d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2018.

Il vous est également proposé de voter ce budget par nature et par chapitre, joints en annexe à la présente délibération.

Sur proposition du Groupe de Travail Finances, il vous est demandé de voter le Budget Primitif 2018 aux montants ci-après :

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>BP 2018</b>
<b>CHAPITRE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>3 541 668,22 €</b>
011	CHARGE A CARACTERE GENERAL	56 090,00 €
012	CHARGES PERSONNELS	25 583,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	86 500,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D INVEST	658 267,22 €
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	2 704 228,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	11 000,00 €
	<b>RECETTES</b>	<b>3 541 668,22 €</b>
002	EXCEDENTS REPOTES	873 855,22 €
70	VENTE DE PRODUITS PRESTATIONS	2 643 897,00 €
74	SUBVENTION EXPLOITATION	23 126,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	790,00 €

<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>		<b>BP 2018</b>
<b>CHAPITRE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>743 292,41 €</b>
16	REMBOURSEMENT K EMPRUNTS	110 300,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 332,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	628 660,41 €
	<b>RECETTES</b>	<b>743 292,41 €</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT	658 267,22 €
001	EXCEDENT INVEST REPORTE	15 789,19 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	69 236,00 €

### Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL 2016 – 176 en date du 16 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes Loire Layon, Coteaux du Layon, Loire Aubance au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et arrêtant ses statuts ;

Vu les avis du groupe de travail finances en dates des 22 mars et 4 avril 2018 ;

Vu le rapport et le débat d'orientations budgétaires en date du 29 mars 2018 ;

CONSIDERANT les éléments exposés par le Président ci-dessus ;

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE :

- ADOPTE le budget annexe des Déchets Ménagers et Assimilés pour l'exercice 2018 équilibré en dépenses et en recettes :
  - ✓ En section de fonctionnement pour 3 541 668,22 €
  - ✓ En section d'investissement pour 743 292,41 €
- VOTE le budget annexe par nature et par chapitre.

## **DELCC-2018-49-FINANCES- Adoption du budget annexe Actions économiques pour l'exercice 2018**

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances, expose :

### Présentation synthétique

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, en particulier les articles L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif, dans le cadre des instructions comptables et budgétaires M14, M4, il vous est proposé d'examiner et d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2018.

Il vous est également proposé de voter ce budget par nature et par chapitre, joint en annexe à la présente délibération.

Il vous est demandé de voter le Budget Primitif 2018 aux montants ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	HT	BP 2018
<b>RECETTES</b>		<b>37 090,00 €</b>
002-EXCEDENT REPORTE		3 974,53 €
74751-SUBVENTIONS BUDGET DE RATTACHEMENT		25 315,47 €
7688-REMB CHARGES FINANCIERES - Avance SODEMEL		7 800,00 €
<b>DEPENSES</b>		<b>37 090,00</b>
023- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
011- CHARGES A CARACTERE GENERAL		12 909,00 €
042 -AMORTISSEMENTS		11 081,00 €
66 -CHARGES FINANCIERES		13 100,00 €
<b>RESULTAT</b>		<b>- €</b>

SECTION INVESTISSEMENT	HT	BP 2018
<b>DEPENSES</b>		<b>601 560,00 €</b>
1641-EMPRUNT-V Graveur		32 500,00 €
2111-ACQUISITIONS DE TERRAINS 2 ATELIERS RELAIS		107 060,00 €
2313-TRAVAUX (2 ateliers relais)		462 000,00 €
<b>RECETTES</b>		<b>601 560,00 €</b>
001-EXCEDENT REPORTE		301 957,09 €
040- AMORTISSEMENTS		11 081,00 €
1331-SUBVENTIONS DETR 2 ATELIERS RELAIS		47 735,00 €
1338- Subvention CTR		117 000,00 €
1641-EMPRUNTS (2 ateliers et terrains)		123 786,91 €

### Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et M4 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL 2016 – 176 en date du 16 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes Loire Layon, Coteaux du Layon, Loire Aubance au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et arrêtant ses statuts ;

CONSIDERANT les éléments exposés par le Président ci-dessus ;

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE :

- ADOPTE le projet de budget annexe ACTIONS ECONOMIQUES pour l'exercice 2018 équilibré en dépenses et en recettes :
  - ✓ En section de fonctionnement pour 37 090,00 €
  - ✓ En section d'investissement pour 601 560,00 €
- VOTE les budgets annexes par nature et par chapitre.



## DELCC-2018-50-FINANCES- Adoption du budget annexe Atelier relais ZI LEARD pour l'exercice 2018

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances, expose :

### Présentation synthétique

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, en particulier les articles L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif, dans le cadre des instructions comptables et budgétaires M14, M4 et M49 il vous est proposé d'examiner et d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2018.

Il vous est également proposé de voter ce budget par nature et par chapitre, joint en annexe à la présente délibération.

Il vous est demandé de voter le Budget Primitif 2018 aux montants ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	HT	BP 2018
<b>RECETTES</b>		<b>762 830,83 €</b>
002-EXCEDENTS REPORTEES		36 095,67 €
7133 - ENCOURS STOCK FINAL (042) LEARD II		671 497,80 €
70878 - REMBOURSEMENT DE FRAIS (TF)		9 154,00 €
752 - REVENUS DES IMMEUBLES (3 LOYERS)		43 083,36 €
70323 - REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUB		3 000,00 €
<b>DEPENSES</b>		<b>762 830,83 €</b>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		13 471,00 €
61521 - ENTRETIEN TERRAINS		2 964,00 €
6226 - HONORAIRES BORNAGE		725,00 €
63512 - TAXES FONCIERES		2 000,00 €
6541 - ADMISSION EN NON VALEUR		58 170,00 €
658 - CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		10,00 €
66 - CHARGES FINANCIERES		12 695,00 €
673-TITRES ANNULES SUR EX ANTERIEURS		7 172,00 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		40 457,99 €
7133 - ENCOURS STOCK INITIAL (042) LEARD II		625 165,84 €
SECTION INVESTISSEMENT	HT	
<b>DEPENSES</b>		<b>1 379 824,31 €</b>
001 - DEFICIT REPORTE		604 671,51 €
3354 - ENCOURS STOCK FINAL (040) LEARD II		19 048,55 €
3355 - ENCOURS STOCK FINAL (040) LEARD II		639 754,25 €
33586- FRAIS FINANCIERS		12 695,00 €
1641 - REMBOURSEMENT K EMPRUNTS		47 455,00 €
2313 - CONSTRUCTION ATELIER RELAIS		56 200,00 €
<b>RECETTES</b>		<b>1 379 824,31 €</b>
3354 - ENCOURS PRESTATIONS STOCK INITIAL (040) LEARD II		19 048,55 €
3355 - ENCOURS TRX STOCK INITIAL (040) LEARD II		592 504,94 €
33586- FRAIS FINANCIERS		13 612,35 €
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		40 457,99 €
024 - CESSION ATELIER RELAIS AU SMITOM		330 000,00 €
1641 - EMPRUNTS		337 668,48 €
1676 - DETTES ENVERS LOCATAIRES-ACQUEREURS		46 532,00 €

### Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et M4 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL 2016 – 176 en date du 16 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes de communes Loire Layon, Coteaux du Layon, Loire Aubance au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et arrêtant ses statuts ;

CONSIDERANT les éléments exposés par le Président ci-dessus ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE :**

- ADOPTE le projet de budget annexe ATELIER RELAIS-ZI LEARD-THOUARCE pour l'exercice 2018, équilibré en dépenses et en recettes :
  - ✓ En section de fonctionnement pour 762 830,83 €
  - ✓ En section d'investissement pour 1 379 824,31 €
  
- VOTE le budget annexe par nature et par chapitre.

## **DELCC-2018-51-FINANCES- Adoption du budget annexe ZI les Acacias de la communauté de communes Loire Layon Aubance pour l'exercice 2018**

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances, expose :

### **Présentation synthétique**

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, en particulier les articles L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif, dans le cadre des instructions comptables et budgétaires M14, M4 il vous est proposé d'examiner et d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2018.

Il vous est également proposé de voter ce budget par nature et par chapitre, joint en annexe à la présente délibération.

Il vous est demandé de voter le Budget Primitif 2018 aux montants ci-après :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>HT</b>	<b>BP 2018</b>
<b>RECETTES</b>		<b>41 652,00 €</b>
002 - EXCEDENT REPORTE		
752 - REVENUS DES IMMEUBLES (MODEMA)		38 652,00 €
70323 - REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUB		3 000,00 €
<b>DEPENSES</b>		<b>41 652,00 €</b>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERALE		3 809,00 €
6353 - TAXE AMENAGEMENT (BATIMENT FATIN)		15 658,00 €
63512 - TAXES FONCIERES		4 000,00 €
658 - CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		2,00 €
6611 - CHARGES FINANCIERES (Atelier Modema)		5 500,00 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		12 683,00 €
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>HT</b>	<b>BP 2018</b>
<b>DEPENSES</b>		<b>512 097,35 €</b>
001 - DEFICIT REPORTE		280 562,35 €
1641 - EMPRUNTS (Atelier Modema)		32 535,00 €
2181 - SIGNALETIQUE		
2313 -MO - BATIMENT FATIN		19 000,00 €
2313 Construction BATIMENT FATIN		180 000,00 €
<b>RECETTES</b>		<b>512 097,35 €</b>
1068 Excédents fct		19 332,07 €
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		12 683,00 €
1321 - SUBVENTION RES PARLEM (Atelier Modema)		24 000,00 €
1641 - EMPRUNTS		456 082,28 €

## Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et M4 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL 2016 – 176 en date du 16 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes Loire Layon, Coteaux du Layon, Loire Aubance au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et arrêtant ses statuts ;

CONSIDERANT les éléments exposés par le Président ci-dessus ;

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE :

- ADOPTE le projet de budget annexe ZI LES ACACIAS-MARTIGNE BRIAND pour l'exercice 2018, équilibré en dépenses et en recettes :
  - ✓ En section de fonctionnement pour 41 652,00€
  - ✓ En section d'investissement pour 512 097,35 €
- VOTE le budget annexe par nature et par chapitre.

## DELCC-2018-52-FINANCES- Adoption du budget annexe Actiparc Anjou Atlantique – Champtocé pour l'exercice 2018

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances, expose :

### Présentation synthétique

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, en particulier les articles L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif, dans le cadre des instructions comptables et budgétaires M14, M4 il vous est proposé d'examiner et d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2018.

Il vous est également proposé de voter ce budget par nature et par chapitre, joint en annexe à la présente délibération.

Il vous est demandé de voter le Budget Primitif 2018 aux montants ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2018
<b>RECETTES</b>	<b>2 540 103,53</b>
002 - EXCEDENT REPORTE	1 847 263,53
7133 - VARIATION EN COURS	330 000,00
74718 - SUBVENTION DETR - BAT 5	156 563,00
752 - REVENUS DES IMMEUBLES	176 277,00
796 - TRANSFERT DE CHARGES FINANCIERES	30 000,00
<b>DEPENSES</b>	<b>2 540 103,53 €</b>
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 115 395,53
011 - TF + Assurances + Entretien bat/voirie + Tél	40 513,00
61521 - ENTRETIEN TERRAINS	11 507,00
6353 - TAXE AMENAGEMENT (BATIMENT 5)	8 886,00
605 VIABILISATION ZONE	300 000,00
608 - FRAIS ACCESSOIRES SUR TERRAINS EN COURS	30 000,00
012 CHARGES PERSONNEL	3 800,00
65-CHARGES DIVERSES	2,00
<b>66 - CHARGES FINANCIERES</b>	<b>30 000,00</b>

SECTION INVESTISSEMENT	HT	BP 2018
<b>DEPENSES</b>		<b>3 928 525,32 €</b>
001 - DEFICIT REPORTE		3 460 575,32 €
3354 - EN COURS PRESTATIONS		
3355 -EN COURS TRAVAUX		300 000,00 €
33586 -EN COURS FRAIS FINANCIERS		30 000,00 €
1641 - REMBOURSEMENTS K EMPRUNTS		137 950,00 €
<b>RECETTES</b>		<b>3 928 525,32 €</b>
021 - VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 115 395,53 €
1641 - EMPRUNT VIABILISATION ZI		1 813 129,79 €

### Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et M4 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL 2016 – 176 en date du 16 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes Loire Layon, Coteaux du Layon, Loire Aubance au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et arrêtant ses statuts ;

CONSIDERANT les éléments exposés par le Président ci-dessus ;

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE :

- ADOPTE le projet de budget annexe ACTIPARC- CHAMPTOCE pour l'exercice 2018, équilibré en dépenses et en recettes :
  - ✓ En section de fonctionnement pour 2 540 103,53 €
  - ✓ En section d'investissement pour 3 928 525,32 €
- VOTE le budget annexe par nature et par chapitre.

## **DELCC-2018-53-FINANCES- Adoption du budget annexe ZA du Bignon de la communauté de communes Loire Layon Aubance pour l'exercice 2018**

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances, expose :

### Présentation synthétique

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, en particulier les articles L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif, dans le cadre des instructions comptables et budgétaires M14, M4 il vous est proposé d'examiner et d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2018.

Il vous est également proposé de voter ce budget par nature et par chapitre, joint en annexe à la présente délibération.

Il vous est demandé de voter le Budget Primitif 2018 aux montants ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	HT	BP 2018
<b>RECETTES</b>		<b>726 682,25 €</b>
002 - EXCEDENT REPORTE		90 740,03 €
7133 - VARIATION DES ENCOURS		367 425,72 €
7471 - SUBVENTION DETR		140 843,00 €
7015 - TERRAINS		127 673,50 €
<b>DEPENSES</b>		<b>726 682,25 €</b>
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		214 568,03 €
6045 - ETUDES - FRAIS DE BORNAGE		2 484,00 €
605 - TRAVAUX VRD		6 425,72 €
605-SIGNALÉTIQUE ROUTIERE		1 000,00 €
605 - CONSTRUCTION ATELIERS RELAIS		360 000,00 €
61521 - ENTRETIEN TERRAINS		2 085,00 €
63512- TAXES FONCIERES		4 000,00 €
6353 Autres impôts		6 441,00 €
6354 Autres impôts		2 000,00 €
658 - CENTIMES TVA		5,00 €
7133 - VARIATION DES ENCOURS		127 673,50 €

SECTION INVESTISSEMENT	HT	BP 2018
<b>DEPENSES</b>		<b>367 425,72 €</b>
3354 - ENCOURS ETUDES		2 484,00 €
3355 - ENCOURS TRAVAUX		364 941,72 €
<b>RECETTES</b>		<b>367 425,72 €</b>
001 - EXCEDENT REPORTE		25 184,19 €
021 - VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT		214 568,03 €
040-3355 - ENCOURS TRAVAUX		127 673,50 €
1641 - EMPRUNT ATELIERS RELAIS		

### Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif;

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL 2016 – 176 en date du 16 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes Loire Layon, Coteaux du Layon, Loire Aubance au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et arrêtant ses statuts ;

CONSIDERANT les éléments exposés par le Président ci-dessus ;

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE :

- ADOPTE le budget annexe ZA du Bignon pour l'exercice 2018 de la Communauté de Communes de Loire Layon Aubance équilibré en dépenses et en recettes :
  - o En section de fonctionnement pour 726 682,25 €
  - o En section d'investissement pour 367 425,72 €
- VOTE le budget annexe par nature et par chapitre.

## **DELCC-2018-54-FINANCES- Adoption du budget annexe de ZA de la Murie de la communauté de communes Loire Layon Aubance pour l'exercice 2018**

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances, expose :

## Présentation synthétique

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, en particulier les articles L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif, dans le cadre des instructions comptables et budgétaires M14, M4 il vous est proposé d'examiner et d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2018.

Il vous est également proposé de voter ce budget par nature et par chapitre, joint en annexe à la présente délibération.

Il vous est demandé de voter le Budget Primitif 2018 aux montants ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	HT	BP 2018
<b>RECETTES</b>		<b>700 834,48 €</b>
002 - EXCEDENT REPORTE		551 199,48 €
7015 - VENTES DE TERRAINS AMENAGES		106 728,00 €
7133 -VARIATION DES ENCOURS		12 688,00 €
74718 - SUBVENTION DDR		10 000,00 €
752 - REVENUS DES IMMEUBLES		10 219,00 €
796 - TRANSFERT DE CHARGES FINANCIERES		10 000,00 €
<b>DEPENSES</b>		<b>700 834,48 €</b>
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		556 276,48 €
011 - TF + Entre bat voirie + EDF EP + Assur		9 351,00 €
61521 - ENTRETIEN TERRAINS		5 781,00 €
6045 - ETUDES		2 688,00 €
608 - FRAIS ACCESSOIRES TERRAINS EN COURS		10 000,00 €
658 - CENTIMES TVA		<b>10,00 €</b>
66 - CHARGES FINANCIERES		10 000,00 €
7133 - VARIATION DES ENCOURS		106 728,00 €

SECTION INVESTISSEMENT	HT	BP 2018
<b>DEPENSES</b>		<b>1 207 860,63 €</b>
001 - DEFICIT REPORTE		1 181 172,63 €
1641 - REMBOURSEMENT K EMPRUNT (BAT RELAIS)		14 000,00 €
3354 - ENCOURS STOCK ETUDES		2 688,00 €
33586 ENCOURS -STOCK FRAIS FINANCIERS		10 000,00 €
<b>RECETTES</b>		<b>1 207 860,63 €</b>
021 - VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT		556 276,48 €
3355 - ENCOURS STOCK TRAVAUX		106 728,00 €
1641 - EMPRUNT ZA		544 856,15 €

### Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif;

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL 2016 – 176 en date du 16 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes Loire Layon, Coteaux du Layon, Loire Aubance au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et arrêtant ses statuts ;

CONSIDERANT les éléments exposés par le Président ci-dessus ;

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE :

- ADOPTE le budget annexe LA MURIE ZA du Bignon pour l'exercice 2018 de la Communauté de Communes de Loire Layon Aubance équilibré en dépenses et en recettes :
  - ✓ En section de fonctionnement pour 700 834,48 €
  - ✓ En section d'investissement pour 1 207 860,63 €

- VOTE ce budget par nature et par chapitre.

## DELCC-2018-55-FINANCES- Adoption du budget annexe Lotissement pour l'exercice 2018

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances, expose :

### Présentation synthétique

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, en particulier les articles L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif, dans le cadre des instructions comptables et budgétaires M14, M4 et M49 il vous est proposé d'examiner et d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2018.

Il vous est également proposé de voter ce budget par nature et par chapitre, joint en annexe à la présente délibération.

Il vous est demandé de voter le Budget Primitif 2018 aux montants ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2018
<b>RECETTES</b>	<b>1 459 631,66 €</b>
002 - EXCEDENT REPORTE	1,00 €
7133 - VARIATION EN COURS -ZA DU BREGEON	756 605,66 €
7133 - VARIATION EN COURS -LES CHAMPS BEAUCHERS	8 479,00 €
7133 - VARIATION EN COURS -LES GABORIES	6 344,00 €
7135 - VARIATION EN COURS -LES GUERIVAUX	41 222,00 €
7135 - VARIATION EN COURS -LA MINEE	48 249,00 €
7133 - VARIATION EN COURS La Croix des Loges	303 087,00 €
7133 - VARIATION EN COURS La Promenade	94 129,00 €
7133 - VARIATION EN COURS Le Milon	63 647,00 €
74718 - SUBVENTION - La Croix des Loges TR3	122 470,00 €
70323 - REVENUS DES IMMEUBLES (antenne-relais ZA Milon)	1 500,00 €
773-PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 898,00 €
<b>DEPENSES</b>	<b>1 459 631,66 €</b>
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	415 640,64 €
002-DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	3 436,36 €
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	600,00 €
6015 - ACHAT DE TERRAINS La Promenade	9 521,00 €
6015 - ACHAT DE TERRAINS Le Milon	6 147,00 €
6015 - ACHAT DE TERRAINS Les Champs Beauchers	3 279,00 €
6015 - ACHAT DE TERRAINS Les Gabories	6 344,00 €
6015 - ACHAT DE TERRAINS Les GUERIVAUX	21 000,00 €
6045 - ETUDES ZA DU BREGEON	32 700,00 €
6045 - ETUDES La Pomenade	2 760,00 €
6045 - ETUDES Le Milon	5 500,00 €
6045 - ETUDES Les Champs Beauchers	200,00 €
6045 - ETUDES La Minée	3 249,00 €
6045 - ETUDES LES GUERIVAUX	20 222,00 €
6045 - ETUDES La Croix des Loges- TR3	10 500,00 €
605- AMENAGEMENT ZA DU BREGEON	305 000,00 €
605 - CONSTRUCTION Le Milon	52 000,00 €
605 - CONSTRUCTION Extension La Croix des Loges	175 587,00 €
605 - CONSTRUCTION finition T1 & T2 La Croix des Loges	117 000,00 €
605 - CONSTRUCTION La Promenade	81 848,00 €
605 - CONSTRUCTION La Minée	45 000,00 €
605 - CONSTRUCTION Les Champs Beauchers	5 000,00 €
63512- TAXES FONCIERES	300,00 €
65 - CHARGES DIVERSES	2,00 €
7133 - VARIATION EN COURS -ZA DU BREGEON	136 795,66 €

SECTION INVESTISSEMENT	HT	BP 2018
<b>DEPENSES</b>		<b>1 607 922,32 €</b>
001 - DEFICIT REPORTE		286 159,66 €
3351-TRX EN COURS TERRAIN - ZA DU BREGEON		136 295,66 €
3351-TRX EN COURS TERRAIN - LA PROMENADE		9 521,00 €
3351-TRX EN COURS TERRAIN -LE MILON		6 147,00 €
3351-TRX EN COURS TERRAIN -LES CHAMPS BEAUCHERS		3 279,00 €
3351-TRX EN COURS TERRAIN -LES GABORIES		6 344,00 €
3351-TRX EN COURS TERRAIN -LES GUERIVAUX		21 000,00 €
3354 - STOCKS ETUDES -ZA DU BREGEON		65 900,00 €
3354 - STOCKS ETUDES -La Promenade		2 760,00 €
3354 - STOCKS ETUDES -Le Milon		5 500,00 €
3354 - STOCKS ETUDES -La Minée		3 249,00 €
3354 - STOCKS ETUDES -LES CHAMPS BEAUCHERS		200,00 €
3354 - STOCKS ETUDES -LES GUERIVAUX		20 222,00 €
3354 - STOCKS ETUDES -LA CROIX DES LOGES		10 500,00 €
3355 - STOCK -TRAVAUX ZA DU BREGEON		554 410,00 €
3355 - STOCK -TRAVAUX La Croix des Loges		292 587,00 €
3355 - STOCK -TRAVAUX La Promenade		81 848,00 €
3355 - STOCK -TRAVAUX Le Milon		52 000,00 €
3355 - STOCK -TRAVAUX La Minée		45 000,00 €
3355 - STOCK -TRAVAUX LES CHAMPS BEAUCHERS		5 000,00 €
1641 - REMBOURSEMENTS K EMPRUNTS		
<b>RECETTES</b>		<b>1 607 922,32 €</b>
021 - VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT		415 640,64 €
3351-TRX EN COURS TERRAIN -ZA DU BREGEON		136 295,66 €
3354 - STOCKS ETUDES -ZA DU BREGEON		500,00 €
1331- SUBV DETR		55 860,00 €
1641 - EMPRUNT La gde Pature		18 689,00 €
1641 - EMPRUNT ZA DU BREGEON		420 057,66 €
1641 - EMPRUNT La Croix Des Loges		288 566,79 €
1641 - EMPRUNT- La Promenade		104 471,57 €
1641 - EMPRUNT- LES CHAMPS BEAUCHERS		8 479,00 €
1641 - EMPRUNT- LES GUERIVAUX		41 222,00 €
1641 - EMPRUNT- LES GABORIES		6 344,00 €
1641 - EMPRUNT- LA MINEE		48 249,00 €
1641 - EMPRUNT -Le Milon		63 547,00 €

### Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et M4 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL 2016 – 176 en date du 16 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes Loire Layon, Coteaux du Layon, Loire Aubance au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et arrêtant ses statuts ;

CONSIDERANT les éléments exposés par le Président ci-dessus ;

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE :

- ADOPTE les projets de budget annexe Lotissement pour l'exercice 2018, équilibré en dépenses et en recettes :
  - ✓ En section de fonctionnement pour 1 459 631,66 €
  - ✓ En section d'investissement pour 1 607 922,32 €
- VOTE le budget annexe par nature et par chapitre.



## DELCC-2018-56-FINANCES- Adoption du budget annexe ZA de la Potherie pour l'exercice 2018

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances, expose :

### Présentation synthétique

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, en particulier les articles L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif, dans le cadre des instructions comptables et budgétaires M14, M4 et M49 il vous est proposé d'examiner et d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2018.

Il vous est également proposé de voter ce budget par nature et par chapitre, joint en annexe à la présente délibération.

Il vous est demandé de voter le Budget Primitif 2018 aux montants ci-après :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2018</b>
<b>RECETTES</b>	<b>166 003,63</b>
002 - EXCEDENT REPORTE	137 678,19
71355-VARIATION STOCKS TERRAINS AMENAGES	20 162,44
752 - REVENUS DES IMMEUBLES	7 663,00
796 - TRANSFERT DE CHARGES FINANCIERES	500,00
<b>DEPENSES</b>	<b>166 003,63</b>
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	141 429,19
011 - TF + Entre bat voirie + EDF EP + Assur	3 907,00
6015 - ACHAT DE TERRAINS	11 302,00
6045- Prestations	900,00
605 - TRAVAUX VRD	7 460,44
608 - FRAIS ACCESSOIRES TERRAINS EN COURS	500,00
658 - CENTIMES TVA	5,00
66 - CHARGES FINANCIERES	500,00
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2018</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>141 429,19</b>
001 - DEFICIT REPORTE	115 266,75
1641 - REMBOURSEMENT K EMPRUNT (BAT RELAIS)	6 000,00
3355 - ENCOURS TRAVAUX	20 162,44
<b>RECETTES</b>	<b>141 429,19</b>
021 - VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	141 429,19

### Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et M4 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL 2016 – 176 en date du 16 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes de Coteaux du Layon, Loire Aubance au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et arrêtant ses statuts ;

CONSIDERANT les éléments exposés par le Président ci-dessus ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE :**

- ADOPTE le projet de budget annexe ZA DE LA POTHERIE – ST GERMAIN DES PRES pour l'exercice 2018, équilibré en dépenses et en recettes :
  - ✓ En section de fonctionnement pour 166 003,63 €
  - ✓ En section d'investissement pour 141 429,19 €
- VOTE le budget annexe par nature et par chapitre.

## **DELCC-2018-57-FINANCES- Adoption du budget annexe de la ZA du Rabouin pour l'exercice 2018**

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances, expose :

### **Présentation synthétique**

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, en particulier les articles L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif, dans le cadre des instructions comptables et budgétaires M14, M4 et M49 il vous est proposé d'examiner et d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2018.

Il vous est également proposé de voter ce budget par nature et par chapitre, joint en annexe à la présente délibération.

Il vous est demandé de voter le Budget Primitif 2018 aux montants ci-après :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2018</b>
<b>RECETTES</b>	<b>469 765,16 €</b>
002 - EXCEDENT REPORTE	441 835,16 €
7133 - VARIATION DES ENCOURS	600,00 €
752 - REVENUS DES IMMEUBLES	26 730,00 €
796 - TRANSFERT DE CHARGES FINANCIERES	600,00 €
<b>DEPENSES</b>	<b>469 765,16 €</b>
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	453 194,16 €
011 - TF + Entre bat voirie + EDF EP + Assur	7 568,00 €
61521 - ENTRETIEN TERRAINS	7 801,00 €
608 - FRAIS ACCESSOIRES TERRAINS EN COURS	600,00 €
658 - CENTIMES TVA	<b>2,00 €</b>
66 - CHARGES FINANCIERES	600,00 €
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2018</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>593 362,74 €</b>
001 - DEFICIT REPORTE	575 762,74 €
1641 - REMBOURSEMENT K EMPRUNT (BAT RELAIS)	17 000,00 €
33586 - ENCOURS STOCK FRAIS FINANCIERS	600,00 €
<b>RECETTES</b>	<b>593 362,74 €</b>
021 - VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	453 194,16 €
1641 - EMPRUNT ZA	140 168,58 €

### **Délibération**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et M4 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL 2016 – 176 en date du 16 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes de Coteaux du Layon, Loire Aubance au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et arrêtant ses statuts ;

CONSIDERANT les éléments exposés par le Président ci-dessus ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE :**

- ADOPTE le projet de budget annexe ZA DU RABOUIN – CHALONNES SUR LOIRE pour l'exercice 2018, équilibré en dépenses et en recettes :
  - ✓ En section de fonctionnement pour 469 765,16 €
  - ✓ En section d'investissement pour 593 362,74 €
- VOTE le budget annexe par nature et par chapitre.

## **DELCC-2018-58-FINANCES- Adoption du budget annexe Patrimoine immobilier d'entreprise**

---

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances, expose :

### **Présentation synthétique**

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, en particulier les articles L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif, dans le cadre des instructions comptables et budgétaires M14, M4 et M49 il vous est proposé d'examiner et d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2018.

Il vous est également proposé de voter ce budget par nature et par chapitre.

Il vous est demandé de voter le Budget Primitif 2018 aux montants ci-après :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>HT</b>	<b>BP 2018</b>
<b>RECETTES</b>		<b>5 000,00 €</b>
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		5 000,00 €
<b>DEPENSES</b>		<b>5 000,00</b>
011- CHARGES A CARACTERE GENERAL		5 000,00 €

<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>HT</b>	<b>BP 2018</b>
<b>DEPENSES</b>		<b>5 000,00 €</b>
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES		5 000,00 €
<b>RECETTES</b>		<b>5 000,00 €</b>
13 – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		5 000,00 €

### **Délibération**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et M4 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL 2016 – 176 en date du 16 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes Loire Layon, Coteaux du Layon, Loire Aubance au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et arrêtant ses statuts ;

CONSIDERANT les éléments exposés par le Président ci-dessus ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE :**

- ADOPTE le projet de budget annexe Patrimoine immobilier d'entreprise pour l'exercice 2018, équilibré en dépenses et en recettes :
  - ✓ En section de fonctionnement pour 5000 €
  - ✓ En section d'investissement pour 5000 €
  
- VOTE le budget annexe par nature et par chapitre.